

nous lui demandions simplement de nous autoriser à frapper ses produits de droits équivalents à ceux que nous mettions à l'intérieur.

Vous savez combien l'Angleterre nous fut favorable pendant la guerre 1870, comment elle nous prêta son soutien financier, en la laissant bien à beaux frais d'hier pour l'agriculture, l'industrie et la marine de la France.

Oui, Messieurs, quand il s'agit des textiles, c'est exactement la même chose. Supposons qu'il arrive à Dunkerque un chargement de textiles à destination de Marseille. Eh bien ! si le produit est étranger, il y a un tarif, mais si le produit est français, il y a un autre, il paie 30/0 du plus que l'étranger ! Et vous voulez que dans ces conditions nous puissions lutter contre la concurrence étrangère, que l'on favorise avec nous pour l'argent. Les garçons des édifices qui l'Etat a mis tous les ans sortent de la poche des contribuables, c'est-à-dire sont le produit du travail, et c'est aussi bien les ouvriers que les manufacturiers et les agriculteurs qui les acquittent. Ainsi nous nous imposons, chaque année, un sacrifice de 35,000,000 pour soutenir les Compagnies qui nous rendent le service de transporter les produits étrangers à meilleur marché que les nôtres ! (Bravo ! bravo !)

En 1866, lorsqu'il s'agissait de la marine marchande, nous avons dit au gouvernement : « Qu'allez-vous faire ? — Vous allez livrer cette malheureuse marine, qui se relève à peine, à la concurrence de l'Angleterre, qui a dix fois autant de bateaux et de navires que nous, vous voudrez que nous laissons marier nos charges, malgré vos règlements dans les mêmes conditions que l'étranger ? Mais voilà assez absolument tuer notre marine marchande ! Il lui sera matériellement impossible de subsister dans de pareilles conditions ! » On nous a répondu : « Comment ! mais c'est son développement que nous poursuivons ! »

Vous savez, Messieurs, dans quelle situation elle est aujourd'hui en France ; le Sénat et la Chambre s'occupent en ce moment des moyens de lui prodiguer des subventions tout ce qu'il sera possible, mais il faut avouer que l'on n'a pas encore trouvé la solution du problème ; on sait cependant qu'il faut donner une prime à l'armement ou rebâtir la surtaxe du pavillon si aucun traité de commerce ne s'y oppose, et ce sera facile, car aujourd'hui on peut dire que les traités n'existent plus, et que nous sommes libres de prendre pour nos tarifs des mesures que nous voulons pour favoriser notre marine et notre industrie.

Dans tous les cas, je vous affirme que si on ne vient pas au secours de la marine marchande, le moment n'est pas loin où l'on va perdre la marine privée dans aucun port de France, ce pavillon qui a si glorieusement porté nos couleurs et notre nom d'un bout du monde à l'autre ! Si cette situation se prolonge, il ne restera plus rien que les navires subventionnés ayant à la tête de leurs compagnies des libre-échangistes qui viennent tous les ans pour 35,000,000 dans les caisses de l'Etat.

Ces messieurs trouvent nos théories détestables quand il s'agit de les appliquer à l'industrie, mais ils les trouvent excellentes pour eux lorsque s'agit de se faire verser 35,000,000 pour entretenir les 120 ou 125 navires qu'ils possèdent. Ils trouvent alors qu'il ne saurait payer assez cher pour conserver à l'Etat une marine marchande. Pourvu que ce soit la leur ! (C'est cela ! Très-bien ! — Applaudissements prolongés.)

Or, savez-vous, Messieurs, ce qui résulte tout cela ? Je vais vous le dire : C'est que ces navires, subventionnés par l'Etat, traînent à l'aide des fonds de l'Etat, font une concurrence inégale au pavillon privé qui, lui, n'est pas subventionné, et que d'autre côté, ces compagnies, qui tiennent tout à conserver leurs priviléges, s'opposent, dans toute la mesure de leurs forces, à ce qu'il fait que ce soit en faveur de la marine marchande.

Ah ! mais alors, vous pourrez étudier avec nous la situation actuelle, vous verrez que dans ce pays où l'on a tant prêché la liberté de la consommation, nous trouvons partout le monopole et que nous sommes partout soumis à son exploitation par les adeptes du libre-échange. (Bravo ! bravo !)

Voyez nos grandes Compagnies de chemins de fer, prenez la liste des administrateurs qui se trouvent à leur tête, vous n'y trouvez, dans la plupart des cas, que des libre-échangistes. Oh ! ils ne veulent pas de la protection pour les autres... mais ils sont bien aise de la voir instituée à leur profit et à celui de leur Compagnie !

Ils exploitent aujourd'hui une ligne qui ne fait pas ses affaires ?... Rassurez-vous ! cela ne les inquiète pas, c'est l'Etat qui se charge de parfaire la différence à l'aide de garanties d'intérêts. (Longs applaudissements.)

Ce régime des grandes Compagnies existe depuis longtemps, Messieurs, ci je ne crois pas qu'il soit utile de chercher à le détruire, pas plus sous le gouvernement de la République que sous les précédents ; mais cependant il serait bon de mettre un terme à ces abus, à ce système d'exploitation du pays qui consiste à frapper d'une façon plus sévère et plus onéreuse ses propres produits que ceux de l'étranger.

Comment ! je puis faire venir d'Italie à Paris un bœuf pour 10 francs depuis la frontière, mais si je le prends dans un département français, je paierai plus cher que s'il était étranger ! C'est ce que l'on ne peut pas dire de nos longues lignes. Ce que je dis à la devanture, messieurs, s'applique aussi à votre magnifique réseau du Nord, où je le dis sans crainte, parce que rien m'oblige à ménager les susceptibilités des administrateurs qui peuvent se trouver présents dans cette assemblée ; je dis ce que je crois être la vérité pour mon pays, et j'ai, par conséquent, le droit de le dire en public. (Très-bien ! très-bien ! — Double salve d'applaudissements.)

Voici, en effet, ce qui se passe sous vos yeux, dans le département du Nord ! Et ce sont ces criants et ces revolts abus qui compromettent l'avenir des compagnies de chemins de fer et feront mettre fin à leurs priviléges, au moins temporairement. Une partie des mines dans vos contrées, vous savez combien est précaire la situation actuelle de ces entreprises ! Eh bien, au lieu d'aider nos charbonnages de son concours, la compagnie du Nord fait payer aux charbons de Lens, qui sont de 94 kilomètres plus rapprochés de Paris que Dunkerque, le même tarif qu'aux charbons de Dunkerque.

Ainsi les charbons anglais parcourent pour rien ces quatre-vingt-quarante kilomètres, et la toute-puissante compagnie du Nord trouve loyal et légitime de faire payer à nos charbons français 4 fr. 30 par tonne pour aller de Lens à Dunkerque, ou 5 fr. de Lens à Calais. Les charbons anglais, allant à Paris, ne payent aucune taxe pour le port de Dunkerque à Lens. Ce système est révoltant et commande une prompte réforme. En résumé, voilà pour les charbons anglais :

Tarif : Rien de Dunkerque à Lens ; pour les charbons français, de Lens à Dunkerque, 4 fr. 30. Enfin, c'est à ne pas y croire !

Et vous voulez que nous ne soyons pas indignés quand nous voyons que ni les Compagnies ni le gouvernement ne veulent rien entendre à ce sujet ! Au moment où nous sommes, à l'heure où nous allons renouveler notre situation commerciale, alors que toutes les industries et l'agriculture souffrent, nous demandons que les Compagnies françaises servent leurs concitoyens, qui travaillent sur notre territoire, au moins aussi favorablement, sinon mieux, que les étrangers ! (Bravos et applaudissements prolongés.)

Et messieurs les libre-échangistes font les sordides !

Il y a quelques années de cela, je soutiens la même thèse qu'aujourd'hui. Un cheval normand, Gladiateur, venait de vaincre sur le terrain les Anglais en Angleterre, et je m'écrit, Messieurs : Croyez-vous que

ce splendide cheval avait porté une double charge, il eut vaincu ses concurrents ? Non, c'est à tout de toutes parts, les forces doivent être égalisées.

C'est ce que nous demandons aujourd'hui pour l'agriculture, l'industrie et la marine de la France.

Oui, Messieurs, quand il s'agit des textiles, c'est exactement la même chose. Supposons qu'il arrive à Dunkerque un chargement de textiles à destination de Marseille. Eh bien ! si le produit est étranger, il y a un tarif, mais si le produit est français, il y a un autre, il paie 30/0 du plus que l'étranger ! Et vous voulez que dans ces conditions nous puissions lutter contre la concurrence étrangère, que l'on favorise avec nous pour l'argent. Les garçons des édifices qui l'Etat a mis tous les ans

sont : MM. Dumortier, Leduc, Danset, Deschamps, Pierre Beulque.

Les conseillers à remplacer à Tourcoing sont : MM. Honoré, Scalabre, Lehoczky, Dubois, Bolin, Delannoy, Nollet et Corvolier.

M. Beaume (Edouard-Félix), percepteur des contributions directes à Lille (Nord), a été nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Bergues (Dordogne), en remplacement de M. d'Abzac, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Beaume (Edouard-Félix), percepteur des contributions directes à Lille (Nord), a été nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Bergues (Dordogne), en remplacement de M. d'Abzac, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Le Comité d'organisation du meeting Pouyer-Quertier a fait verser entre les mains du trésorier de l'Œuvre des Invalides du Travail de Lille, la somme de 1.450 fr., produit intégral des entrées aux places réservées de la conférence du 2 juin, le Syndicat des filatiers de coton ayant pris tous les frais à sa charge.

Denain, 21 avril 1879.

Cher Monsieur le vicaire,

Vous voulez bien m'informer qu'il a été question de moi au Conseil municipal de Tourcoing, relative à mon mariage, vous avez donné une réponse au sujet de ce mariage, mais je vous remercie d'avoir de votre bienveillante communication, et voici les renseignements que vous désirez.

Le Conseil municipal de Tourcoing m'a fait d'abord autorisé à utiliser une partie seulement du terrain, qui est actuellement affecté au patronage, parce que l'autre partie ne pouvait recevoir une autre destination jusqu'au délai légal de 3 ans, à date de la dernière information. — Mais sur proposition de l'abbé Bertrand, il a été convenable de faire une muraille droite à partir de la rue jusqu'à l'extrémité de notre local, où je pourrai assurer que l'ensemble de la construction de la muraille sera de votre responsabilité.

Le 10 juillet, — Clemence Destombes, Issue Tardieu, Emile Delforge, Paul Famard,

DECLARATION DE MARIAGE DU 9 JUIN — Jules Houset, 2 ans 1 mois, Grand Plasir, — Oscar Demuyck, 3 mois, Croix-Rouge, — Elodie Depreze, 45 jours, Pont des Puits, — Henriette Leman, 68 ans 10 mois, veuve d'Edouard Deleuze, — Jean-Jacques Catherine Devre, 55 ans 9 mois, veuve de Louis Bouscar, rue Chene-Houpline.

MARIAGES DU 9 JUIN. — Auguste Demeyer, 33 ans, gérant du magasin, et Nathalie Denier, 31 ans, ouvrière de ferme. — Albert Dupuis, 49 ans, tourneur, et Céline Lecoutre 31 ans, redoublante.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille ROUSSEL-VANERDEWEGLI, qui, par oubli, n'avaient pas reçu de lettre faire par le déces de Dame Joséphine Thérèse VAN EERDEWEGLI, épouse d'Antonius GODEFROY, décédé à Roubaix le 9 juillet 1879, dans sa 53^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI, qui sera célébrée dimanche 15 juillet, à 8 h 30, à l'église Saint-Jacques, à Roubaix.

MARIAGES DU 9 JUIN. — Auguste Demeyer, 33 ans, gérant du magasin, et Nathalie Denier, 31 ans, ouvrière de ferme. — Albert Dupuis, 49 ans, tourneur, et Céline Lecoutre 31 ans, redoublante.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de Monsieur Louis BRUOLIS, adjoint au Maire de Wasquehal, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettres de Dame Joséphine Thérèse VAN EERDEWEGLI, épouse d'Antonius GODEFROY, décédé à Roubaix le 9 juillet 1879, dans sa 53^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI, qui sera célébrée dimanche 15 juillet, à 8 h 30, à l'église Saint-Martin, à Roubaix. — Les LAUDES seront chantées le même jour, à 9 heures 3/4, et les VIGILES à 10 heures, en l'église du Saint-Martin, à Roubaix.

Convois funèbres & Obits

Le 10 juillet, — Clemence Destombes, Issue Tardieu, Emile Delforge, Paul Famard,

DECLARATION DE MARIAGE DU 9 JUIN — Jules Houset, 2 ans 1 mois, Grand Plasir, — Oscar Demuyck, 3 mois, Croix-Rouge, — Elodie Depreze, 45 jours, Pont des Puits, — Henriette Leman, 68 ans 10 mois, veuve d'Edouard Deleuze, — Jean-Jacques Catherine Devre, 55 ans 9 mois, veuve de Louis Bouscar, rue Chene-Houpline.

MARIAGES DU 9 JUIN. — Auguste Demeyer, 33 ans, gérant du magasin, et Nathalie Denier, 31 ans, ouvrière de ferme. — Albert Dupuis, 49 ans, tourneur, et Céline Lecoutre 31 ans, redoublante.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de Monsieur Louis BRUOLIS, adjoint au Maire de Wasquehal, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettres de Dame Joséphine Thérèse VAN EERDEWEGLI, épouse d'Antonius GODEFROY, décédé à Roubaix le 9 juillet 1879, dans sa 53^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI, qui sera célébrée dimanche 15 juillet, à 8 h 30, à l'église Saint-Jacques, à Roubaix.

MARIAGES DU 9 JUIN. — Auguste Demeyer, 33 ans, gérant du magasin, et Nathalie Denier, 31 ans, ouvrière de ferme. — Albert Dupuis, 49 ans, tourneur, et Céline Lecoutre 31 ans, redoublante.

Convois funèbres & Obits

Le 10 juillet, — Clemence Destombes, Issue Tardieu, Emile Delforge, Paul Famard,

DECLARATION DE MARIAGE DU 9 JUIN — Jules Houset, 2 ans 1 mois, Grand Plasir, — Oscar Demuyck, 3 mois, Croix-Rouge, — Elodie Depreze, 45 jours, Pont des Puits, — Henriette Leman, 68 ans 10 mois, veuve d'Edouard Deleuze, — Jean-Jacques Catherine Devre, 55 ans 9 mois, veuve de Louis Bouscar, rue Chene-Houpline.

MARIAGES DU 9 JUIN. — Auguste Demeyer, 33 ans, gérant du magasin, et Nathalie Denier, 31 ans, ouvrière de ferme. — Albert Dupuis, 49 ans, tourneur, et Céline Lecoutre 31 ans, redoublante.

Convois funèbres & Obits

Le 10 juillet, — Clemence Destombes, Issue Tardieu, Emile Delforge, Paul Famard,

DECLARATION DE MARIAGE DU 9 JUIN — Jules Houset, 2 ans 1 mois, Grand Plasir, — Oscar Demuyck, 3 mois, Croix-Rouge, — Elodie Depreze, 45 jours, Pont des Puits, — Henriette Leman, 68 ans 10 mois, veuve d'Edouard Deleuze, — Jean-Jacques Catherine Devre, 55 ans 9 mois, veuve de Louis Bouscar, rue Chene-Houpline.

MARIAGES DU 9 JUIN. — Auguste Demeyer, 33 ans, gérant du magasin, et Nathalie Denier, 31 ans, ouvrière de ferme. — Albert Dupuis, 49 ans, tourneur, et Céline Lecoutre 31 ans, redoublante.

Convois funèbres & Obits

Le 10 juillet, — Clemence Destombes, Issue Tardieu, Emile Delforge, Paul Famard,

DECLARATION DE MARIAGE DU 9 JUIN — Jules Houset, 2 ans 1 mois, Grand Plasir, — Oscar Demuyck, 3 mois, Croix-Rouge, — Elodie Depreze, 45 jours, Pont des Puits, — Henriette Leman, 68 ans 10 mois, veuve d'Edouard Deleuze, — Jean-Jacques Catherine Devre, 55 ans 9 mois, veuve de Louis Bouscar, rue Chene-Houpline.

MARIAGES DU 9 JUIN. — Auguste Demeyer, 33 ans, gérant du magasin, et Nathalie Denier, 31 ans, ouvrière de ferme. — Albert Dupuis, 49 ans, tourneur, et Céline Lecoutre 31 ans, redoublante.

Convois funèbres & Obits

Le 10 juillet, — Clemence Destombes, Issue Tardieu, Emile Delforge, Paul Famard,

DECLARATION DE MARIAGE DU 9 JUIN — Jules Houset, 2 ans 1 mois, Grand Plasir, — Oscar Demuyck, 3 mois, Croix-Rouge, — Elodie Depreze, 45 jours, Pont des Puits, — Henriette Leman, 68 ans 10 mois, veuve d'Edouard Deleuze, — Jean-Jacques Catherine Devre, 55 ans 9 mois, veuve de Louis Bouscar, rue Chene-Houpline.

MARIAGES DU 9 JUIN. — Auguste Demeyer, 33 ans, gérant du magasin, et Nathalie Denier, 31 ans, ouvrière de ferme. — Albert Dupuis, 49 ans, tourneur, et Céline Lecoutre 31 ans, redoublante.

Convois funèbres & Obits

Le 10 juillet, — Clemence Destombes, Issue Tardieu, Emile Delforge, Paul Famard,

DECLARATION DE MARIAGE DU 9 JUIN — Jules Houset, 2 ans 1 mois, Grand Plasir, — Oscar Demuyck, 3 mois, Croix-Rouge, — Elodie Depreze, 45 jours, Pont des Puits, — Henriette Leman, 68 ans 10 mois, veuve d'Edouard Deleuze, — Jean-Jacques Catherine Devre, 55 ans 9 mois, veuve de Louis Bouscar, rue Chene-Houpline.

MARIAGES DU 9 JUIN. — Auguste Demeyer, 33 ans, gérant du magasin, et Nathalie Denier, 31 ans, ouvrière de ferme. — Albert Dupuis, 49 ans, tourneur, et Céline Lecoutre 31 ans, redoublante.

Convois funèbres & Obits

Le 10 juillet, — Clemence Destombes, Issue Tardieu, Emile Delforge, Paul Famard,

DECLARATION DE MARIAGE DU 9 JUIN — Jules Houset, 2 ans 1 mois, Grand Plasir, — Oscar Demuyck, 3 mois, Croix-Rouge, — Elodie Depreze, 45 jours, Pont des Puits, — Henriette Leman, 68 ans 10 mois, veuve d'Edouard Deleuze, — Jean-Jacques Catherine Devre, 55 ans 9 mois, veuve de Louis Bouscar, rue Chene-Houpline.

MARIAGES DU 9 JUIN. — Auguste Demeyer, 33 ans, gérant du magasin, et Nathalie Denier, 31 ans, ouvrière de ferme. — Albert Dupuis, 49 ans, tourneur, et Céline Lecoutre 31 ans, redoublante.